

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS OPTIMIST ET ILCA 2021-2024**

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTALE D'ILLE ET VILAINE
19-11-2023 – BAIE DE SAINT MALO
Autorité Organisatrice : Société Nautique de la baie de Saint Malo
Grade : 5B**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30min heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le site Internet <http://snbsm.com>

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre, seront envoyés au mât de pavillons situé devant le parking du club de plongée du Naye coté ouest

4.2 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau, sans envoi préalable du pavillon Y. Ceci modifie la RCV 40.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses :

| Date | Classe |
|-------------------------|---|
| 19 NOVEMBRE 2023 | ILCA7 ILCA6 ILCA4 OPTI |

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le 19 novembre 2023 est **12 h**

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pour les **ILCA 7, 6, 4** : pavillon avec logo ILCA rouge sur fond **vert**

Pour les **OPTIMIST MINIME, BENJAMIN** : pavillon avec logo OPTIMIST bleu sur fond **blanc**

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Parcours 1 : optimist
- Parcours 2 : ilca

Le numéro du parcours à effectuer sera affiché à l'arrière du comité

9. MARQUES

| Départ | Parcours | Arrivée |
|--------------------------|--|---------------------------|
| Bouée cylindrique orange | 1 et 4 : cylindrique jaune 1bis : conique orange 2 & 3 : Conique Blanche | Cylindrique (Frite) jaune |

10. LE DEPART

10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon orange sur le bateau du comité** de course à tribord et une **bouée cylindrique orange** à bâbord.

10.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mat du bateau arrivée arborant un pavillon bleu à bâbord et la bouée d'arrivée cylindrique jaune à tribord

12. SYSTEME DE PENALITE

12.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la **pénalité d'un tour**.

12.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

12.2.1 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

13.1 Les temps sont les suivants :

| Classe | Temps cible |
|------------------|-------------|
| Ilca et optimist | 45 minutes |

13.2 Les bateaux ne finissant pas 15min après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

13.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

14. DEMANDES D'INSTRUCTION

14.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le site Internet <http://snbsm.com>

14.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bureau du Club de plongée de la cale du Naye

14.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le bureau du club de plongée de la cale du Naye. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

14.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

15. CLASSEMENT

15.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

15.2 Courses retirées

- Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- si trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16 REGLES DE SECURITE

- 16.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Le bote d'amarrage à poste sera **obligatoire** tout le temps de l'épreuve

18. ACCOMPAGNATEURS

- 18.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 18.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

19. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

20. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Le CANAL VHF qui sera utilisé est le 06

21. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

22. PRIX

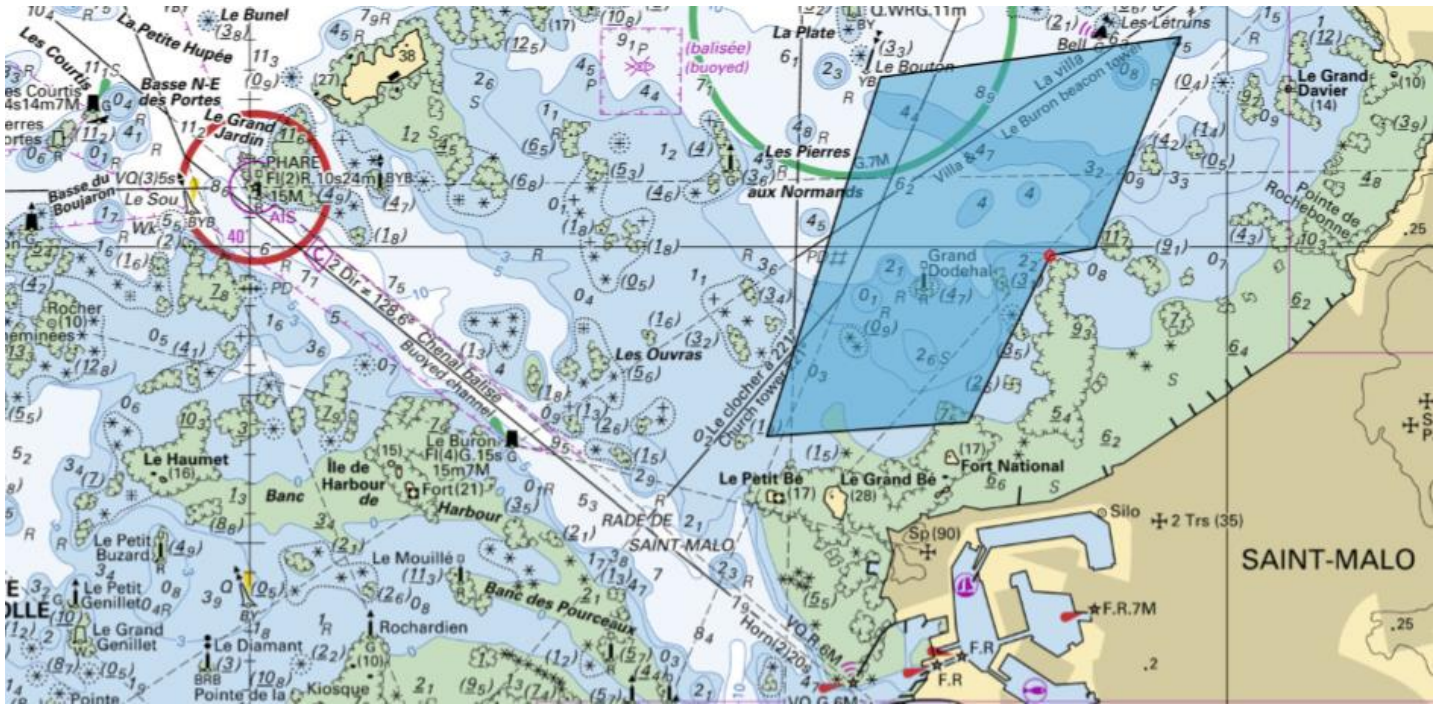
Des prix seront distribués

Arbitres désignés :

Président du comité de course : LE ROUX Yann



Présidente du jury : LE ROUX Mathilde

ANNEXE ZONES DE COURSE





MARÉES À SAINT-MALO

Le 19/11/2023

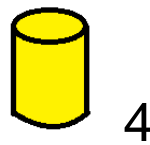
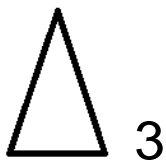
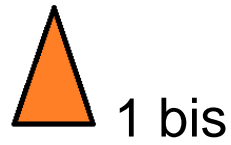
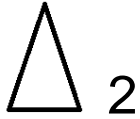
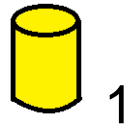
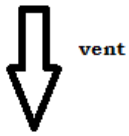
 **Marée basse** 05h04 3.75m
 **Marée haute** 10h41 10.25m

56

 **Marée basse** 17h41 3.65m
 **Marée haute** 23h18 9.7m

52

ANNEXE PARCOURS



Départ



Arrivée

optimist

Parcours 1 : départ 1bis - 2 - 3 - 2 - 3 - arrivée

ILCA

Parcours 2 : départ 1 - 4 - 1 - 2 - 3 - arrivée

